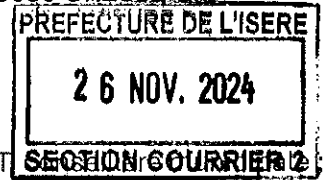


Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 8 novembre 2024 s'est réuni en séance extraordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.



Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Olivier BRIDELANCE ; Alexandre LEFEVRE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilles APELOIG, conseiller municipal – pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Pierre MARTIN, représentant socioprofessionnel - pouvoir à Didier RICHE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEMENUS

Représentant consultatif du Maire : Eric MENA, 1^{er} adjoint

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RDSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :

Pour	7
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

2024 – 23 : Modification des conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025

Vu

- Le code général des collectivités territoriales et les articles réglementant le fonctionnement des EPIC,
- Les orientations stratégiques de la RDSGV visant à promouvoir et optimiser la fréquentation de la station de ski de Gresse-en-Vercors,
- Le besoin de développer des actions de prévention pour attirer la clientèle et soutenir les objectifs financiers de la saison 2024-2025,

Considérant

- L'opportunité d'offrir une option tarifaire avantageuse et accessible pour une utilisation flexible tout au long de la saison,
- La volonté de simplifier et de clarifier les conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025,
- Les nouvelles conditions de vente proposées pour ce carnet de forfaits, en remplacement des conditions précédemment définies :
 - **Tarif unique adulte et enfant :** 99 euros pour un carnet de 5 forfaits journée
 - **Carnet non nominatif et à usage journalier non limité**

Le Président propose la mise en place de la vente d'un carnet de 5 forfaits journée selon les conditions suivantes :

- **Période de vente** : Le carnet sera proposé exclusivement à la vente du 21 décembre 2024 au 31 janvier 2025.
- **Conditions d'utilisation** : Bien que l'achat du carnet soit restreint à cette période, chaque forfait journalier inclus dans le carnet pourra être utilisé sur toute la saison, du 21 décembre 2024 au 9 mars 2025.
- **Restrictions d'utilisation** : Le carnet est valable uniquement pendant la saison hivernale 2024-2025, et tout forfait non utilisé à la fin de cette période ne pourra pas être rapporté ou remboursé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025, avec annulation des conditions précédentes,
- **APPROUVE** les conditions de vente et d'utilisation suivantes :
 - **Tarif unique adulte et enfant** : 99 euros pour un carnet de 5 forfaits journée
 - **Carnet non nominatif, à usage journalier non limité pendant la période de validité**
 - **Période d'achat** : du 21 décembre 2024 au 31 janvier 2025
 - **Période de validité pour l'utilisation** : du 21 décembre 2024 au 9 mars 2025
- **CHARGE** Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de la RDSGV de mettre en œuvre cette nouvelle offre et de veiller à sa promotion auprès du public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 13 novembre 2024

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 15 novembre 2024
- de sa publication le 15 novembre 2024



REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 880 716 121 000 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr

Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

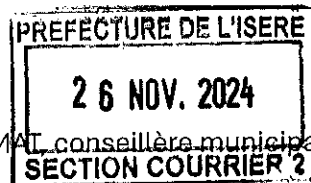
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 8 novembre 2024 s'est réuni en séance extraordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2^{ème} adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Pierre-Miche PECOUL, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Olivier BRIDELANCE ; Alexandre LEFEVRE



Absents excusés ayant donné pouvoir : Gilles APELOIG, conseiller municipal – pouvoir à Pierre-Michel PECOUL ; Pierre MARTIN, représentant socioprofessionnel - pouvoir à Didier RICHE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DEMENUS

Représentant consultatif du Maire : Eric MENA, 1^{er} adjoint

En présence de : Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RDSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

VOTE :

Pour	7	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

2024 – 23 : Modification des conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025

Vu

- Le code général des collectivités territoriales et les articles réglementant le fonctionnement des EPIC,
- Les orientations stratégiques de la RDSGV visant à promouvoir et optimiser la fréquentation de la station de ski de Gresse-en-Vercors,
- Le besoin de développer des actions de prévention pour attirer la clientèle et soutenir les objectifs financiers de la saison 2024-2025,

Considérant

- L'opportunité d'offrir une option tarifaire avantageuse et accessible pour une utilisation flexible tout au long de la saison,
- La volonté de simplifier et de clarifier les conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025,
- Les nouvelles conditions de vente proposées pour ce carnet de forfaits, en remplacement des conditions précédemment définies :
 - **Tarif unique adulte et enfant : 99 euros pour un carnet de 5 forfaits journée**
 - **Carnet non nominatif et à usage journalier non limité**

DR

Le Président propose la mise en place de la vente d'un carnet de 5 forfaits journée selon les conditions suivantes :

- **Période de vente** : Le carnet sera proposé exclusivement à la vente du 21 décembre 2024 au 31 janvier 2025.
- **Conditions d'utilisation** : Bien que l'achat du carnet soit restreint à cette période, chaque forfait journalier inclus dans le carnet pourra être utilisé sur toute la saison, du 21 décembre 2024 au 9 mars 2025.
- **Restrictions d'utilisation** : Le carnet est valable uniquement pendant la saison hivernale 2024-2025, et tout forfait non utilisé à la fin de cette période ne pourra pas être rapporté ou remboursé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des conditions de vente du carnet de 5 forfaits journée pour la saison 2024-2025, avec annulation des conditions précédentes,
- **APPROUVE** les conditions de vente et d'utilisation suivantes :
 - **Tarif unique adulte et enfant** : 99 euros pour un carnet de 5 forfaits journée
 - **Carnet non nominatif, à usage journalier non limité pendant la période de validité**
 - **Période d'achat** : du 21 décembre 2024 au 31 janvier 2025
 - **Période de validité pour l'utilisation** : du 21 décembre 2024 au 9 mars 2025
- **CHARGE** Monsieur le Président et Monsieur le Directeur de la RDSGV de mettre en œuvre cette nouvelle offre et de veiller à sa promotion auprès du public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 13 novembre 2024

Le Président

Didier RICHE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 15 novembre 2024
- de sa publication le 15 novembre 2024



**REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS**
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Site: 880 716 121 090 12
remontees-mecaniques@gresse-en-vercors.fr